

Dany Leprince retourne en prison

Pas de procès en révision pour le Sarthois, condamné à perpétuité, en 1997, pour quadruple meurtre. Hier à Paris, la Cour de révision a rejeté sa requête.

14 h, salle d'audience de la chambre criminelle. Le président prend la parole. 14 h 03, terminé. Entre-temps, deux phrases définitives : « **La requête est rejetée. La Cour de révision met fin à la suspension de l'exécution de la condamnation.** » Un cri de l'avocat de Dany Leprince : « **Pourquoi ?** » Sans un mot, la Cour se retire.

Debout, hébété, figé dans l'instant, Dany Leprince cherche une explication dans le regard de M^e Baudelot. À son côté, son épouse Béatrice est terrassée. Derrière eux, les amis, ahuris. Pas de cris, pas de hurlements. Juste une vague d'incrédulité, avant les larmes.

Le condamné est menotté et reconduit en prison. La vie de Dany Leprince bascule à nouveau. Après le coup de théâtre de sa libération le 8 juillet 2010, le coup de massue ce 6 avril 2011. Neuf mois entre les arrêts opposés des deux formations de magistrats appartenant à la même Cour de cassation.

« Aucun fait nouveau »

La chambre criminelle a estimé qu'il n'y avait « **aucun fait nouveau ou élément inconnu au jour du procès, de nature à faire naître un doute sur la culpabilité** ». Rien n'a permis d'établir un fait nouveau pendant l'instruction en révision.

Dans son arrêt, la Cour examine onze points, qui ne sont « **pas de nature à faire naître un doute** ». Elle ne pointe pas de doute sur la chronologie des crimes, pourtant chahutée dans le dossier.

La Cour laisse entendre qu'il « **demeure une interrogation sérieuse sur le délai dans lequel les crimes ont été commis** ». Mais les



Dany Leprince et son épouse, à leur arrivée, hier, au tribunal. L'espoir est encore là...

différentes contradictions « **rendent illusoire toute tentative de trancher entre les versions en présence** ».

Pas de doute sur un éventuel rôle de l'ex-épouse de Dany Leprince. Devant l'expert psychologue, elle avait déclaré : « **J'ai peut-être tué quelqu'un, je me demande si je n'ai pas fait quelque chose.** » La Cour tranche : « **On ne saurait accorder une quelconque valeur à des fragments de récit recueillis dans le**

cadre d'une relation de confiance d'ordre médical. »

« **Innocenter la justice est plus important qu'innocenter un innocent !** », s'emporte M^e Baudelot. Il veut aller devant la Cour européenne des droits de l'homme, envisage de demander une grâce ou, au moins, une réduction de la peine de sûreté de vingt-deux ans. Roland Agret, président de l'association Action justice, dénonce « **une justice inhumaine** »,

rappelant qu'en mars, le réquisitoire de l'avocat général avait « **démonté l'enquête et l'instruction** ».

Dans son coin, effondrée, Béatrice Leprince balbutie : « **On n'a pas le droit de jouer ainsi avec la vie des gens ! Qu'est-il devenu, le doute, qui était si fort que, pour la première fois, un condamné était libéré avant décision ?** »

Christine CORRE.

Une affaire unique de bout en bout

Le rejet de la requête en révision clôt l'affaire. La justice a confirmé, hier, que Dany Leprince, 53 ans, est coupable d'avoir, le 4 septembre 1994 à Thorigné-sur-Duée, sauvagement massacré son frère Christian et sa famille, son épouse Brigitte et deux de leurs filles, Sandra, 10 ans, et Audrey, 6 ans.

Depuis dix-sept ans il clame son innocence

Il avait avoué seulement le meurtre de son frère en garde à vue et, accusé par sa femme et sa fille, avait été condamné, en 1997, à la perpétuité, avec vingt-deux ans de sûreté.

Quelques jours après le drame, il s'était rétracté, évoquant des aveux extorqués.

Depuis dix-sept ans, il clame son innocence. Très vite, le président d'Action justice, Roland Agret, entre dans le comité de soutien à Dany Leprince et, « **ahuri** » de ce qu'il découvre, entame une « **enquête parallèle** ». « **Rien ne colle, pas de preuve, pas d'ADN, des manques inouïs...** » Il publie un livre et dépose une requête en révision en mars 2006. La demande est acceptée. Des dizaines d'auditions sont menées, tout est réexaminé.

Jusqu'au coup de théâtre de juillet 2010 : la Commission de révision transmet à la chambre criminelle et libère Dany Leprince. La Commission insiste sur le doute que suscitent les incohérences du dossier. Balayé hier, faute d'élément nouveau.

Le « Ce que je crois » de Raffarin

À l'occasion du pèlerinage des élus à Lourdes, l'ancien Premier ministre confie comment il conjugue foi et action publique.

Entretien

Jean-Pierre Raffarin.
Vice-président
UMP du Sénat.



Pourquoi participez-vous à ce pèlerinage ?

Cette démarche, vraiment personnelle, est un temps de réflexion, d'échanges. L'occasion d'aborder des sujets inhabituels sur la scène publique. C'est toute la richesse de l'association *Chrétien élu public* qui rassemble des élus de tous niveaux et de quasiment toutes les sensibilités.

L'Évangile guide-t-il votre action politique ?

J'y ai des repères. Comme sur le chemin de Compostelle. La destination est, sans doute, la lecture la plus pure de l'Évangile. Et le chemin, c'est cette dialectique permanente entre ce que je recherche de meilleur en moi et de meilleur chez l'autre.

Êtes-vous parfois écartelé entre votre foi et la discipline du parti ?

Cette discipline n'existe pas vraiment chez les humanistes libéraux auxquels j'appartiens. Mais il m'est souvent arrivé de prendre des positions indépendantes, s'agissant de questions philosophiques. Dans le cas de la bioéthique, par exemple, l'homme, au nom de son principe d'humanité, a des limites à fixer à la science.

Et sur l'immigration ?

J'ai alerté, dès le mois d'août, sur les risques de « **dérive droitière** ». La mère de l'immigré doit nous rapprocher plutôt que nous éloigner. Ce qui est compatible avec notre respect de la légalité.

Et sur la laïcité ?

En aucun cas, le fait religieux ne doit s'imposer au fait républicain. Notre « **vivre ensemble** » c'est la République. La religion doit pouvoir en accepter les règles. Il ne faut pas confondre le religieux et l'exploitation politique du religieux.

Existe-t-il un réseau catholique ?

Non, c'est une fiction. Chacun vit sa foi à sa manière.

Recueilli par
François VERCELLETTO.

religions.blogs.ouest-france.fr

52 762 demandes d'asile ont été déposées, en 2010, en France (+ 10,6 % par rapport à 2009). Ce qui nous place en tête des pays européens. 10 340 personnes ont obtenu le statut de réfugié (- 0,3 %).

Aide au carburant : 100 millions à trouver

Le secteur des industries pétrolières devra mettre la main à la poche. C'est en tout cas ce que souhaite le gouvernement.

Le gouvernement est loin d'en avoir fini avec l'épineux dossier des coûts énergétiques. Mardi, il annonçait qu'il allait revaloriser le barème forfaitaire kilométrique de 4,6 % pour l'imposition sur les revenus 2010, au lieu du 1,6 % prévu. Cette mesure, décidée pour alléger la facture « **carburant** », et contestée par des associations, devrait coûter quelque 100 millions d'euros et bénéficier à cinq millions de personnes. Problème : comment la financer ? En mettant les industries pétrolières à contribution.

Et l'électricité ?

Hier, Éric Besson a indiqué que cette aide volontaire a été évaluée « **autour de 100 millions d'euros** ». Le ministre de l'Énergie a précisé que « **cela sera affiné au cours de la réunion que nous aurons lundi avec les pétroliers** ». Jean-Louis Schilansky, le président de l'Union française des industries pétrolières (Ufip), a

déjà précisé que la « **marge de manœuvre** » de la filière était « **extrêmement réduite** »...

Éric Besson a également dû s'employer, hier, sur le front de l'électricité. Dans son édition de mercredi, le quotidien *Les Échos* annonçait que le gouvernement allait sans doute geler la réforme du marché de l'électricité, qui doit prendre effet au 1^{er} juillet, alors qu'il venait d'annoncer une augmentation de 2,9 % à cette même date. Motif : éviter toute nouvelle polémique sur le prix de l'électricité qui, dans le cadre de la Nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), va augmenter pendant plusieurs années.

Le ministre de l'Énergie a démenti cette information. Il a indiqué que le calendrier était « **pour l'heure [...] inchangé** ». Une réunion sur le sujet aura lieu avant la fin du mois d'avril « **autour du président de la République et du Premier ministre** ».



Les avocats Jean-Denis Bredin et Yves Baudelot abasourdis après l'annonce de la décision.

La musique sacrée favorise le dialogue religieux

C'est l'un des messages des rencontres grégoriennes qui se sont déroulées, le week-end dernier, à Paris.

« **Le chant grégorien est le plus beau trésor que nous possédions en Occident** », disait Olivier Messiaen, l'un des plus grands compositeurs français du XX^e siècle. Pourtant, ce chant est méconnu en France. Il provoque même, à l'intérieur de l'Église, un indéniable malaise. Et pour cause, il fut victime des querelles entre ceux qui refusaient le Concile Vatican II et ceux qui l'acceptaient. Et ce répertoire musical fut mis aux oubliettes.

Récemment, Benoît XVI a invité les catholiques à pratiquer ce chant au même titre que d'autres répertoires musicaux. Son initiative a fait craindre à beaucoup une remise en cause des grandes orientations du Concile.

Pour dissiper ce malentendu, les premières rencontres grégoriennes se sont déroulées ce week-end, à l'initiative du Chœur grégorien de Paris. Son fondateur, Louis Marie Vigne, explique : « **La musique est un langage au-delà des mots. C'est l'occasion de croiser des regards différents sur ce chant.** »

« Le grégorien est un langage »

Étonnant l'enthousiasme des musiciens venus de tous les continents pour apprendre ce répertoire : « **Le grégorien traduit toutes les émotions. Quand l'homme chante, c'est son âme qui transparait dans sa voix**, explique la chanteuse Holy Razafindrakza, directrice de l'école de musique d'Antananarivo à Madagascar.



De gauche à droite, le colombien Francisco Alejandro Tobon (OCD), la chanteuse malgache Holy Razafindrakza et sa petite fille, le compositeur norvégien Henrik Odegaard participaient aux rencontres grégoriennes de Paris.

Cette musique est la source de toutes les musiques savantes et, probablement, le plus vaste répertoire de musique sacrée. »

En Asie, en Amérique, en Europe des musiciens fondent écoles et chœurs pour chanter ce répertoire qui inspire encore de grands compositeurs. « **Le chant grégorien a cessé d'être un héritage uniquement européen [...], observe le prêtre colombien Alejandro Tobon. L'Indien dans le grégorien... En Colombie, dans des salles de concerts, mais aussi dans des quartiers populaires, les gens se laissent toucher [...] par cette musique.** »

Ce chant rapproche des personnes de traditions religieuses différentes. Il rappelle aux musulmans les cantilanes coraniques et, aux juifs, le chant de la synagogue : « **J'y ai trouvé une richesse incroyable de mélodie et**

une source inestimable de spiritualité », témoigne le compositeur israélien Yehezkel Braun. Il est aussi un lieu de rencontre, explique l'imam du quartier latin de Paris, Fayçal El Karoui Mohammed : « **Le grégorien est un langage. Il nourrit les fibres du cœur qui conduisent à l'océan sans rivage de l'Indicible. Cela nous aide à nous élever, à nous pacifier, à devenir des artisans de paix.** »

Alors que l'on tente de légiférer pour encadrer les pratiques religieuses, il ne faudrait pas oublier que les religions peuvent trouver, dans les trésors de leurs spiritualités, des chemins d'entente. Encore faut-il que ces trésors soient connus et compris.

Jeanne Emmanuelle HUTIN.

Pour en savoir plus : www.choeur-gregorien-de-paris.asso.fr



FRAM
VOUS ÊTES BIEN EN VACANCES

LA CROATIE
au départ de NANTES

FRAMÉCO à Dubrovnik à partir de
Adriatic ** **513 €***
7 nuits en demi-pension TTC

**Surtout,
ne bougez pas,
chez FRAM,
on s'occupe
de tout.**

En agences de voyages ou sur fram.fr

*Prix par personne, base chambre double, hors frais d'agence et hausse prix carburant. M031:00012 : RCS Toulouse. ©Gaety Images